

POLITIQUE PUBLIQUE **PETITE ENFANCE**

Les « passerelles » : comment accompagner les familles vers la première scolarisation de leurs enfants ?

À Nantes, depuis plusieurs années, les « passerelles » sont organisées par les écoles maternelles et les multi-accueils pour accompagner les enfants et les parents en vue de la première scolarisation. Aujourd'hui, elles ont fortement évolué et nécessitent d'être revisitées : Quels sont les actions proposées ? Permettent-elles de toucher les enfants qui ne connaissent pas un mode d'accueil collectif ? Comment peuvent-elles s'articuler avec la scolarisation des moins de trois ans ? La Ville de Nantes avec ses partenaires : l'Éducation nationale, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales ont choisi d'investir ces questions pour proposer des pistes d'amélioration communes.



SOMMAIRE

ENJEUX

PAGES 1 à 3

Entretien avec Ghislaine Rodriguez / Myriam Naël

MÉTHODE

PAGES 2 et 3

Une démarche en trois volets

ANALYSE

PAGES 3 à 7

Poser un cadre de référence : une nécessité partagée

POINTS DE VUES : Pascal Binet (Caisse d'allocations familiales)

Gilles Tudal (Éducation nationale)

Françoise Tendron (Conseil départemental)

PRÉCONISATIONS

PAGE 8

Ce qui va changer

ENJEUX

GHISLAINE RODRIGUEZ, adjointe déléguée à la petite enfance.

« RENFORCER LES LIENS ENTRE LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS »

« Pas mal de propositions de découverte de l'école existaient, notamment à l'initiative des professeurs des écoles ou des directeurs de multi-accueils. Ces actions sont intéressantes mais restent fragiles, nous souhaitons donc faire un diagnostic pour ensuite les améliorer et les pérenniser. »

Pourquoi avoir engagé une démarche d'évaluation ?

Nous savons qu'il est important que de véritables dispositifs passerelles existent, surtout dans les quartiers d'éducation prioritaire, auxquels la Ville accorde une attention particulière. Nous voulions aussi valoriser et améliorer la place des parents. Enfin, nous souhaitons renforcer les liens entre les professionnels concernés.

Quels sont les enseignements tirés de l'évaluation, en lien avec la politique publique petite enfance ?

L'évaluation confirme la nécessité d'accompagner l'entrée à l'école, surtout des enfants des secteurs d'éducation prioritaire. L'enjeu est de prendre l'enfant en considération dès sa naissance et de l'accompagner tout au long de sa scolarité. Toutes les actions doivent favoriser le bien-être de l'enfant. De notre côté, nous œuvrons à l'accès privilégié des jeunes enfants aux multi-accueils. L'objectif est de les familiariser avec la collectivité et de familiariser leurs parents au rapport à l'institution. Nous prêtons aussi une grande attention aux assistantes maternelles et aux moyens de favoriser l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Les ludothèques et autres lieux de rencontre font également partie de la structuration de l'offre. L'évaluation a souligné l'importance d'aider enfants et parents à franchir l'étape que constitue l'entrée à l'école. Pour cela, il est indispensable que tous les professionnels concernés, qui relèvent de structures différentes mais toutes centrées autour de l'enfant, travaillent ensemble et coordonnent leurs actions, en concertation. Acteurs essentiels, les parents doivent être étroitement associés. Nous allons développer des temps d'échange entre parents pour préparer la séparation, et organiser des rencontres après la rentrée pour poursuivre l'accompagnement.

Quels engagements et perspectives apporte la dimension partenariale ?

Le Conseil départemental (responsable de la protection maternelle et infantile), la Caisse d'allocations familiales pour le financement, la Ville et ses professionnels de la petite enfance et de la vie éducative unissent leurs forces. Ensemble et en accord avec les objectifs, nous ne pouvons qu'améliorer les choses, en misant sur notre complémentarité. Nous partageons avec l'Éducation nationale la volonté de rapprocher l'école et la politique publique petite enfance. Cela commence par mieux se connaître, mieux se comprendre. Ensuite, la constitution de l'équipe projet nous aidera à organiser nos efforts en les ajustant pour fixer le cap et le maintenir. Ce dispositif constitue aussi un soutien aux enseignants, pour éviter qu'ils se sentent seuls lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'adaptation difficile. Tout se mettra en place à la rentrée 2016, le temps nécessaire pour renforcer notre travail de partenariat et constituer des outils destinés aux professionnels.

MYRIAM NAËL, adjointe déléguée à l'éducation, la réussite éducative et la politique de la ville

« ACCOMPAGNER LE BIEN-ÊTRE GLOBAL DE L'ENFANT, PAS SEULEMENT À L'ÉCOLE »

La collectivité a clairement un rôle à jouer dès la petite enfance pour aider les tout-petits à passer d'un moment

éducatif à l'autre, de la garde à l'école. Dans le cadre du projet éducatif territorial, on travaille beaucoup mieux sur ce lien entre ce qui se passe avant trois ans et l'entrée en maternelle. L'évaluation a mis en évidence un foisonnement de lieux, de moyens d'organisation et d'appropriation pour les familles. Cette mise à plat de l'existant démontre que les dispositifs fonctionnent. Tous les partenaires en voient la plus-value. Mais tout était embryonnaire, hétérogène, et il était nécessaire de conforter cet existant, dans la logique gouvernementale de favoriser la scolarisation précoce des enfants, reconnue comme facteur de réussite éducative.

Il s'agit d'accompagner le bien-être global de l'enfant, pas seulement à l'école, et de manière personnalisée, en tenant compte aussi de son environnement social et familial. Les lieux passerelles font des propositions qui correspondent à cette préoccupation d'adaptation à chacun selon son stade de développement, qui diffère au même âge selon les individus.

Les diverses expériences analysées ont démontré leur intérêt et leur nécessité, spécialement pour certains enfants. La constitution d'un cadre de référence pour tous avec un diagnostic quartier par quartier permettra de développer, conforter et valoriser le travail des lieux passerelles, pour aider les enfants à franchir en douceur le seuil entre famille et école, élément-clé dans la réussite éducative.

- Benchmark auprès d'autres collectivités : Saint-Jean-de-la-Ruelle, Grenoble, Vaux-en-Velin, Roubaix, Paris.
- 4 ateliers territoriaux « inter-passerelles » qui ont réuni 44 professionnels.
- **Volet 3 - Elaboration du cadre de référence des dispositifs passerelles**
- Deux séances avec l'instance partenariale pour partager, écrire et valider le cadre de référence.

Cette évaluation a bénéficié de la participation financière de la CAFLA.

*ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

POSER UN CADRE DE REFERENCE ? UNE NECESSITE PARTAGÉE

L'hétérogénéité des contenus, des formats, des modes de fonctionnement des actions passerelles, la fragilité des partenariats sur le terrain, les difficultés à toucher les familles qui en ont le plus besoin, l'absence d'orientations précises sur les attendus de ces actions... ont conduit la Ville de Nantes et ses partenaires à formaliser un cadre de référence partagé pour réaffirmer les fondamentaux de ces dispositifs.

Comment mieux accompagner les familles autour de la première rentrée scolaire ?

UNE PÉRIODE CLÉ POUR LES ENFANTS ET LES PARENTS

La première rentrée à l'école représente un moment clé dans la vie d'un enfant et de ses parents.

Parce qu'elle est le premier pas de l'enfant dans l'univers scolaire, qu'elle marque parfois la première « séparation » entre l'enfant et sa famille, elle est synonyme d'attentes fortes, mais aussi d'appréhensions. C'est un moment qui nécessite d'être préparé et accompagné. Les acteurs éducatifs locaux rencontrés (du côté des multi-accueils, des écoles maternelles et de la PMI¹) partagent ce constat et sont convaincus des effets positifs des dispositifs passerelles auprès des familles. Pour ce faire, ils s'accordent sur la nécessité d'un partenariat sur le sujet.

DES DISPOSITIFS PASSERELLES TRÈS PRÉSENTS DANS LES QUARTIERS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

À l'échelle de la ville de Nantes, les deux tiers des multi-accueils municipaux et des écoles maternelles publiques mettent en place des « passerelles vers l'école maternelle ». Presque toutes les écoles situées en éducation prioritaires sont concernées. Il existe en revanche plusieurs manières d'accompagner ce passage à l'école maternelle. Trois types de dispositifs passerelles ont été identifiés (cf. schéma page suivante).

1. PMI : la Protection Maternelle Infantile est une compétence du Conseil départemental.

MÉTHODE

Pilotage de la démarche : l'évaluation confiée à ASDO Études, s'est déroulée de février à décembre 2014, sous la conduite d'une instance partenariale associant la Ville de Nantes (les directions de l'éducation et de la petite enfance, la Mission évaluation des politiques publiques), l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAFLA) et du Conseil départemental de Loire-Atlantique (PMI).

Une méthode en trois volets :

- **Volet 1 - Une analyse consolidée sur le contexte des dispositifs**
- Analyse documentaire
- Entretiens de cadrage auprès des membres de l'instance partenariale.

• Volet 2 - Analyse de l'efficacité et de la cohérence des dispositifs

- Enquête concernant l'ensemble des dispositifs via des fiches descriptives et de bilan des actions transmises auprès des responsables de multi-accueils petite enfance (MAPE), des directeurs d'écoles, des enseignants, des ATSEM*. Les fiches ont été envoyées à 20 MAPE et 35 écoles, 19 MAPE et 29 écoles ont renvoyé leur fiche ou ont été vues en entretien.
- Monographies de 4 lieux passerelles Ville et de 3 actions passerelles à partir d'entretiens collectifs et/ou individuels auprès d'acteurs institutionnels (directions Ville, Éducation nationale) et des acteurs de terrain (professionnels des MAPE, PMI, écoles...)

Les trois types de « passerelles vers l'école maternelle » identifiés lors de l'état des lieux

	Pourquoi ?	Pour qui ?	Comment ? Exemples	Avec qui ?
1/ Les actions d'information et de découverte de l'école	Pour donner des repères aux familles sur le fonctionnement de l'école	Souvent des actions de « droit commun » qui s'adressent à tous les parents	Visites d'écoles maternelles, réunions d'information	Des actions organisées par les écoles, parfois en lien avec les multi-accueils, mais qui associent rarement d'autres partenaires
2/ Les actions d'immersion à l'école	Pour expérimenter la vie à l'école, rassurer les parents	Souvent les enfants des multi-accueils, avec ou sans leurs parents	Participation à une matinée en classe, à un temps de récréation...	Des actions organisées dans le cadre de partenariats locaux entre les écoles maternelles et les multi-accueils
3/ Les actions d'accompagnement vers l'école	Pour dédramatiser la rentrée, accompagner l'évolution du lien parent-enfant	Les parents et les enfants qui n'ont pas connu d'accueil collectif	Ateliers parents-enfants, séances dans un lieu dédié	Des actions menées en partenariat entre les écoles maternelles, les multi-accueils, et parfois aussi la PMI

INFORMER, EXPÉRIMENTER, ET ACCOMPAGNER : TROIS TYPES DE PASSERELLES VERS L'ÉCOLE

Le plus souvent, les dispositifs passerelles mis en place s'apparentent à des actions d'information et de découverte de l'école. Parmi les 33 écoles maternelles qui ont été concernées par le diagnostic, 28 mettent en place ce type d'action. Il s'agit là de réunions organisées au sein de l'école pour informer les familles sur les prérequis, le déroulement de la rentrée scolaire... Par exemple dans le quartier Bellevue, plusieurs écoles maternelles mettent en place, avant les vacances d'été, un cycle de temps de rencontres avec les familles du quartier. Les réunions y sont animées par les enseignants, le multi-accueil est également présent pour faire le lien avec les familles qu'il connaît. Un spectacle est organisé pendant l'une de ces séances pour dédramatiser l'école et y associer un aspect plus « ludique ». Les actions d'immersion restent également relativement répandues (24 écoles maternelles sur 33). En majorité à l'initiative des multi-accueils, ces actions permettent aux enfants d'expérimenter la vie à l'école maternelle. Accompagnés par le personnel du multi-accueil, les enfants se rendent, sur un temps de classe ou de récréation, à l'école maternelle dans laquelle ils seront scolarisés l'année suivante. Toutefois, les parents restent très rarement associés. Les actions d'accompagnement vers l'école, pensées autour de plusieurs séances et organisées dans le cadre d'un partenariat plus large, sont quant à elles beaucoup plus rares (seulement 7 écoles maternelles sur 33). Aux Dervallières par exemple, deux écoles maternelles, un multi-accueil et la PMI travaillent ensemble pour informer toutes les familles sur le fonctionnement de l'école, et accompagner plus spécifiquement celles qui en sont le plus éloignées (via des ateliers parents-enfants notamment).

DES INITIATIVES PERSONNELLES

Relativement anciens (souvent plus de 10 ans), ces dispositifs passerelles ont aujourd'hui besoin d'un « nouveau souffle ». Ils n'étaient pas, jusqu'à présent, référencés à des objectifs communs à l'échelle des différentes institutions concernées (Ville, Éducation nationale, Conseil départemental). Il n'y a donc pas de caractère prescriptif à leur mise en place. Ils ne sont pas non plus systématiques. Le plus souvent, ils naissent d'un partenariat entre un directeur d'école maternelle et un responsable de multi-accueil, qui s'entendent pour conduire une action. Ce principe de « volontariat » fragilise la pérennité des actions, et permet notamment d'expliquer leur caractère fluctuant : les changements de personnels viennent affecter la reconduction des actions d'une année à l'autre. Afin d'ancrer ces dispositifs dans le temps, l'un des multi-accueils de la Ville a proposé un document écrit, précisant les modalités de déploiement de ses actions. Cette « trace » écrite a facilité le renouvellement des actions lorsque des changements d'équipes ont eu lieu.

DES ACTIONS SOUVENT PEU PRÉPARÉES

Le principe de volontariat et le manque de partage de ces dispositifs à un niveau institutionnel entraînent également des modalités d'animation et de pilotage variées. Sur certains territoires le partenariat entre les écoles et les multi-accueils est ancré dans la durée, et se traduit par des temps d'échanges pour préparer et faire le bilan des actions menées. Mais le plus souvent, le manque de temps et d'habitudes de travail en commun ne permet pas d'anticiper le déroulement des actions. Les professionnels estiment également manquer de moyens « pour se

dégager du temps » (via des remplacements). Ces problématiques peuvent aussi venir freiner l'émergence de nouvelles actions passerelles.

« Après l'action, on ne fait pas de bilan. Je re-contacte les écoles pour les remercier de l'accueil. »

Multi-accueil

Il n'existe donc pas toujours d'espace d'échange pour partager les difficultés et trouver des solutions, et pour repenser le contenu et les objectifs de ces actions « sur le fond », au-delà des ajustements mis en place d'une année à l'autre. Le « sens » de ces passerelles a tendance à se diluer : que vise-t-on finalement avec ces dispositifs ? Quels objectifs les partenaires partagent-ils / ne partagent-ils pas ? Comment les atteindre ?

UN BINÔME RÉCURRENT ÉCOLE ET MULTI-ACCUEIL

Les partenariats autour de ces dispositifs sont eux aussi hétérogènes. Dans certains cas, les écoles développent seules des actions, en amont de la rentrée scolaire ou au moment de celle-ci. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit d'organiser des réunions d'information sur la rentrée scolaire avant les vacances d'été, ou encore pour animer des « cafés des parents » lors des premières

« La PMI c'est vraiment le fil conducteur. Elle amène les familles qui ont besoin d'être accompagnées. »

École maternelle

semaines de rentrée. Ces actions sont alors animées par les directeurs d'école, les enseignants, les ATSEM. Les multi-accueils peuvent quant à eux être associés dans le relais d'information aux familles. Dans d'autres cas, le partenariat est centré autour d'un binôme multi-accueil/école maternelle. Le plus souvent, c'est alors le responsable du multi-accueil qui sollicite les écoles maternelles situées à proximité pour organiser des actions communes (des temps d'immersion en classe notamment pour les enfants qui sont inscrits dans sa structure). Les dispositifs ne sont pas pensés de manière transversale ou territoriale, à l'échelle de plusieurs écoles et de multi-accueils. Enfin, plus à la marge, les puéricultrices de la PMI sont associées sur certains territoires. Elles peuvent l'être dans la mobilisation des familles vers ces dispositifs, dans l'élaboration d'outils partagés avec les écoles et les multi-accueils (par exemple des livrets d'information aux parents), ou encore directement dans l'animation de réunions ou d'ateliers.

Reste que dans l'ensemble, la PMI n'est pas systématiquement associée, les professionnels reconnaissant pourtant tout l'intérêt de sa présence dans les actions menées. Par ailleurs, rares sont les actions qui associent d'autres acteurs locaux : associations, lieux d'accueil enfants-parents.

DES PRATIQUES ÉDUCATIVES À PARTAGER

Le partenariat, déjà à un niveau restreint, révèle des différences dans les pratiques éducatives des professionnels qui y participent. Que l'on soit ATSEM, enseignant, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, les manières de percevoir l'enfant, son développement et ses besoins, les manières de l'accompagner diffèrent. Les questions relatives aux prérequis, à la propreté, à la place du « doudou », ... et plus généralement celles relatives au rythme du jeune enfant ne font pas l'objet d'un consensus aujourd'hui. Plus encore, les professionnels mettent en avant les risques liés à ce manque de partage : les « messages » que l'on souhaite faire passer aux parents lors de la préparation de la rentrée scolaire ne sont pas toujours clairs, les rythmes et les besoins du jeune enfant pourraient être mieux pris

« Ça prend du temps de se connaître. On est de deux mondes différents, et pourtant on accueille des enfants du même âge. »

Multi-accueil

en compte. Ces dispositifs sont également des passerelles pour les professionnels, qui leur permettent de mieux se connaître et de s'ouvrir à d'autres pratiques éducatives. Ces derniers sont par ailleurs en attente d'outillage et de travail en commun sur la question de la préscolarisation.

LES FAMILLES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'ÉCOLE NE SONT PAS ASSEZ TOUCHÉES

Les familles sont le plus souvent identifiées via les multi-accueils et les directeurs d'écoles lors des inscriptions. Les parents dont l'enfant fréquente déjà un multi-accueil, qui sont plus familiers du fonctionnement de l'école et qui se rendent plus facilement aux réunions d'information bénéficient davantage des actions. Mais les dispositifs ont plus de difficultés à mobiliser les familles dont l'enfant n'a jamais connu d'accueil en collectif. C'est le cas de quelques initiatives, notamment des lieux passerelles. Ces lieux passerelles, mis en place par la Ville de Nantes, s'adressent – dans leur philosophie initiale – à ces familles dont l'enfant n'a pas fréquenté de multi-accueil. Ils visent à les accompagner

FRANÇOISE TENDRON, médecin adjoint du service de Protection maternelle et infantile (PMI) de Loire-Atlantique

« LE PARTENARIAT PERMET UNE RÉFLEXION, UN TRAVAIL DE PENSÉE EN COMMUN, DES ÉCHANGES AUTOUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS PARTAGÉES. »

Quels enseignements et perspectives cette démarche d'évaluation partenariale vous a-t-elle apportés au regard de votre mission ?

L'évaluation a confirmé l'intuition que j'avais : les dispositifs-passerelles dépendent beaucoup des personnes. Les actions peuvent apparaître de ce fait disparates, le suivi manque. Dans un secteur qui bouge beaucoup, où les personnes changent, il est important de fixer le cadre d'une culture commune, et de faire en sorte que tous les acteurs se l'approprient et la transmettent. Le monde bouge aussi, les rapports à l'école sont plus difficiles pour certains parents, des questions se posent sur la laïcité, les rapports garçons-filles... C'est passionnant. La démarche a permis

de créer un cadre et nous donner des pistes de réflexion en laissant la place à des ajustements en fonction de situations particulières. Les puéricultrices de la PMI organisent des réunions sur les prérequis avant la scolarisation. Les questions « basiques » que posent les parents, ou des idées reçues qu'ils évoquent ouvrent la porte vers le dispositif.

Le partenariat permet une réflexion, un travail de pensée en commun, des échanges autour de nos préoccupations partagées. Nous avons la chance de travailler en bonne entente, sans compétition. Il s'agit de ne disqualifier personne, chacun a sa place, c'est tout-à-fait agréable et cela génère une motivation que je partage avec les équipes de PMI.

autour de l'évolution du lien parent-enfant via plusieurs séances organisées dans un lieu dédié. D'autres séances sont ensuite prévues à l'école, pour que les familles puissent expérimenter la vie en classe. La PMI joue bien un rôle clé. Lorsqu'elle est associée, la mobilisation de ces familles, « non connues » des multi-accueils et des écoles (avant leur inscription), est facilitée. La plupart du temps cependant, il manque de relais d'information, et surtout de médiation, pour atteindre ces familles. Les professionnels ont par ailleurs des avis partagés sur cette question de la médiation : faut-il cibler certaines familles et les accompagner davantage pour aller vers les actions ? Faut-il conserver un principe « très ouvert », laissant la possibilité de venir à celles qui le souhaitent ? Cette question de la mobilisation des familles va également de pair avec le repérage de leurs besoins : quelles sont celles qui nécessitent un accompagnement particulier ? Faut-il être dans le systématisme ou faire du sur-mesure ? Pour faire face à ces interrogations, des écoles (parfois en partenariat avec les multi-accueils) ont élaboré un questionnaire servant d'appui à appréhender des besoins des familles, dès leur première rencontre.

DES PARENTS « SPECTATEURS » OU « CO-ÉDUCATEURS » ?

Les parents participent peu aux dispositifs passerelles. Ils sont par exemple rarement présents lors des actions d'immersion à l'école maternelle. Cela tient à une dif-

ficulté à les mobiliser (en raison d'une indisponibilité des parents sur ces créneaux, d'un manque de relais d'information et de médiation), mais également à une difficulté pour les professionnels d'envisager des manières de les associer au déroulement des actions. Très souvent, ces passerelles ne sont pas pensées « avec les parents ». A l'exception de certains dispositifs (notamment les lieux passerelles, ou dans quelques écoles qui organisent des temps de débats thématiques par exemple), les parents restent « spectateurs » lors de ces actions. Bien entendu, ces passerelles comportent une plus-value pour les enfants comme pour les parents : elles permettent de démystifier l'école, de rassurer les parents quant aux « capacités » de leur enfant (lorsqu'ils peuvent observer son évolution en classe par exemple), de fluidifier la transition entre le multi-accueil et l'école maternelle, d'anticiper leurs questionnements notamment autour des prérequis, voire dans certains cas de préfigurer une séparation (dans le cadre des lieux passerelles), et d'accompagner cette évolution du lien parent-enfant. Pour autant, ces dispositifs associent rarement les parents dans une perspective de coéducation. Ils ne sont pas pensés comme des « partenaires ». Or, agir en coéducation suppose non seulement de prendre en compte l'environnement dans lequel l'enfant grandit, mais aussi de s'appuyer sur les ressources de cet environnement, de lui accorder un rôle, et de parvenir à agir ensemble pour l'enfant.

PASCAL BINET, responsable du service conseil à la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique

« NOUS NOUS RETROUVONS BIEN DANS CES INITIATIVES »

Quel sera le soutien de la CAF à ce dispositif et à quelles conditions ?

La CAF de Loire-Atlantique décline les objectifs fixés au niveau national pour 2013-2017, concernant notamment la préscolarisation des 2-3 ans, qui ne peut à notre sens bien se passer qu'avec l'adhésion et la participation des familles. Or, pour certaines d'entre elles, il est difficile de franchir la frontière entre la sphère privée (la famille) et la sphère publique (l'école). Cela peut tenir à des problèmes dans la maîtrise de la langue, à une difficulté à se séparer d'un enfant jusque là toujours resté avec sa maman, ou encore à l'ignorance de certaines règles du milieu scolaire. L'action Passerelles nous intéresse donc à partir du moment où les parents entrent dans l'action.

Nous pouvons à minima nous inscrire dans un soutien sous la forme d'une participation à la communication auprès des familles via nos supports (caf.fr, Vie de famille, monenfant.fr...) et d'une aide à la définition des publics prioritaires par l'utilisation de nos données concernant les allocataires pour évaluer les besoins. La Ville de Nantes se charge de la mise en œuvre, nous y participons à la marge via nos conseillères en économie sociale et familiale qui peuvent orienter les

allocataires vers le dispositif. Nous pourrions soutenir financièrement ce dispositif via le « Fonds publics et territoires » comportant une enveloppe de soutien aux initiatives qui pourrait être affectée aux dépenses de fonctionnement des lieux-passerelles.

Quels enseignements et perspectives cette démarche d'évaluation partenariale vous a-t-elle apporté au regard de votre mission ?

L'évaluation nous permettra de redonner de la cohérence aux initiatives en attribuant un cadre de référence sur des axes de progression identifiés, concernant : les territoires et publics cibles, le contenu des actions (format et pédagogie), les partenaires à mobiliser, la place des parents dans le projet. Le travail effectué conforte des initiatives en les inscrivant dans la politique éducative, tout en leur donnant existence, consistance et reconnaissance. La création d'instances de suivi partenariales nous permettra d'aborder ensemble les enjeux communs, dans l'objectif partagé de favoriser l'action dans l'intérêt des familles. L'évaluation nous aide à définir une politique et déterminer des critères de soutien ; elle nous confirme que nous nous retrouvons bien dans ces initiatives.

GILLES TUDAL, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la mission départementale École Maternelle

« NOUS AVONS BEAUCOUP À APPRENDRE LES UNS DES AUTRES »

Pour l'Éducation nationale, l'école maternelle et en particulier la première scolarisation constituent une priorité institutionnelle, soulignée, outre l'existence dans chaque département, d'un inspecteur spécialement chargé de cette mission, d'orientations récentes sur l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école. Notre objectif est d'amener les enfants à la réussite scolaire, en commençant, pour certains enfants et dans des conditions adaptées, par une première expérience scolaire réussie en petite section. Dans ce cadre, la participation et l'adhésion des parents aux principes et valeurs de l'école constituent l'une des clés de cette première réussite scolaire. C'est bien à l'école maternelle que les parents deviennent parents d'élève(s).

L'évaluation partagée des « actions passerelles » sur la ville de Nantes a été l'occasion de rapprocher nos institutions, pour conforter l'existant et développer les actions, orienter nos priorités, définir un cadre de référence et poser les bases d'un partenariat. Pour certains enfants, cette première expérience de vie collective

sera aussi le premier contact avec la langue de l'école, qui leur permettra d'engranger le capital langagier nécessaire aux apprentissages ultérieurs de l'école élémentaire, et notamment du cours préparatoire. Nous sommes donc très concernés par les dispositifs qui accompagnent la première scolarisation et la facilitent. Cette priorité institutionnelle se traduit pour les enseignants affectés en éducation prioritaire par des temps de formation et de concertation accrus, dont une partie pourra être consacrée, pour les enseignants de petite section, aux dispositifs passerelles. Au-delà des bonnes intentions, il s'agit d'organiser ensemble, très concrètement et dans le cadre d'un partenariat concerté, le passage de la maison à l'école pour certains, de structures d'accueil collectives vers l'école pour d'autres, afin que cette transition garantisse une socialisation scolaire réussie. Nous avons à apprendre de nos expériences respectives pour favoriser une continuité éducative, gage de réussite scolaire.

CE QUI VA CHANGER

L'évaluation a identifié plusieurs axes de progression qui ont permis à l'instance partenariale d'élaborer ensemble le cadre de référence des dispositifs passerelles nantais (encart en page centrale).

❗ Cibler davantage les familles éloignées de l'école

Certains territoires, certaines familles rencontrent des besoins particuliers en termes d'accompagnement. C'est le cas notamment des territoires situés en éducation prioritaire et des familles les plus éloignées de l'école. Le cadre de référence doit permettre de préciser à quels types de projets et à quels territoires les moyens seront consacrés.

❗ Retravailler les actions sur « le fond »

Même si les dispositifs passerelles, dans leur diversité, comportent un réel intérêt pour les familles, leur contenu, leur format, et leur pédagogie doivent pouvoir être retravaillés pour mieux répondre aux différents besoins des parents et des enfants.

❗ Accompagner les échanges de pratiques entre acteurs éducatifs

Les partenariats existants doivent pouvoir être consolidés et générer des échanges de fond sur les pratiques éducatives de chacun. Pour favoriser une culture partagée autour des besoins du jeune enfant, les acteurs éducatifs doivent pouvoir être accompagnés (via des temps qui favorisent l'échange de pratiques notamment).

❗ Travailler davantage avec la PMI

La PMI est un acteur clé dans la mise en œuvre des passerelles et l'accompagnement des familles. Ces dispositifs doivent pouvoir associer davantage la PMI, et à terme s'élargir à d'autres partenaires. Il y a bien un enjeu fort à repérer et à accompagner les familles vers ces actions pour ne pas « passer à côté » du public-cible des dispositifs passerelles.

❗ Associer les parents dans la mise en œuvre des dispositifs

Les dispositifs passerelles s'adressent bien aux enfants, mais aussi aux parents. Ceux-ci doivent pouvoir être associés dans le repérage des besoins de leur enfant, en les accompagnant sur l'évolution du lien parent-enfant, en leur accordant une place et une parole à l'école maternelle.

LES CAHIERS DE L'ÉVALUATION des politiques publiques ont pour objet de répondre aux engagements de transparence et de publicisation des résultats d'une démarche d'évaluation qui associe les citoyens et la société civile. Les cahiers participent ainsi de l'animation du débat public sur des questions qui croisent politiques publiques municipales et sujets de société, tels qu'ils se posent à Nantes et que la Ville souhaite partager avec les acteurs locaux et nationaux. La Ville de Nantes s'est engagée à développer une pratique de l'évaluation qui s'appuie sur les principes de la Charte de la Société Française de l'Évaluation des politiques publiques.

Directeur de la publication : Pascal Bolo

Co-directrices de la publication : Francine Fenet et Sandra Rataud

Rédaction : Sandra Caron (Cabinet ASDO Études), Catherine Veyrat (chargée d'études, Ville de Nantes), Pascale Wester (journaliste)

Ont participé à ce numéro : Maurice Chapalain, Patricia Traclat, Marie-Christine Louet, Jean-Marc Jamier.

Coordination : Christine Alaimi

Mise en page : Vu par...

Impression : Edicolor

Diffusion : 1 500 exemplaires

CADRE DE RÉFÉRENCE DES DISPOSITIFS PASSERELLES

Les dispositifs passerelles s'inscrivent dans le cadre du **Projet éducatif de territoire (PEDT) 2014 -2019 « Bien grandir à Nantes »**. Au travers de ce cadre de référence, les partenaires (Ville de Nantes, Éducation nationale, Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales) s'engagent sur des partis pris et des conditions de réussite des dispositifs passerelles.

Les conditions de réussite

- **Des objectifs partagés** entre institutions partenaires et professionnels de terrain chargés de la mise en œuvre de ces dispositifs.
- **Un dispositif de pilotage formalisé**, au niveau des institutions et des professionnels.
- **Des temps de rencontre** entre professionnels pour préparer les actions et en faire le bilan.
- **Un contenu d'actions élaboré** entre partenaires, avec l'appui d'un groupe de travail.
- **Des temps de formation réguliers** pour favoriser l'échange de pratiques et le renforcement d'une culture partagée entre l'ensemble des acteurs éducatifs.

À qui s'adresse ce cadre de référence ?

Il existe sur le territoire nantais une variété d'actions et d'engagements des professionnels, qui ont vocation à constituer différentes formes de passerelles vers l'école maternelle. Si ces multiples initiatives ont leur intérêt, **ce cadre de référence vise à accompagner le développement de dispositifs passerelles dans les quartiers situés en éducation prioritaire.**

Deux niveaux de mise en œuvre des dispositifs passerelles :

- **Des dispositifs passerelles de droit commun (au titre du principe d'égalité)**, se traduisant par une diversité d'actions situés hors quartier en éducation prioritaire. Ces actions sont encouragées par les partenaires et le cadre de référence doit pouvoir constituer un appui à leur amélioration.
- **Des dispositifs passerelles « spécifiques » (au titre des principes d'égalisation des chances et d'équité), situés dans les quartiers en éducation prioritaire.** Le cadre de référence s'applique directement à ces actions, qui doivent s'inscrire dans les conditions de réussite prévues.

CADRE DE RÉFÉRENCE DES DISPOSITIFS PASSERELLES

1 - Les objectifs et les enjeux des dispositifs passerelles

Ces dispositifs visent à faciliter l'entrée à l'école maternelle, en préparant et en accompagnant davantage les enfants et les familles à ce moment. Ils s'adressent aux enfants pour faciliter l'adaptation progressive de l'enfant à l'école maternelle ; aux parents pour favoriser un rapport « positif » à l'école, pour la dédramatiser, pour les associer davantage à l'école dans une perspective de coéducation.

Les dispositifs passerelles visent trois finalités :

- **La réussite de l'enfant** (la réussite scolaire, l'épanouissement de l'enfant, le bien-être...),
- **La coéducation et la construction** d'une relation de qualité parent-école,
- **Le développement d'une culture partagée** entre l'ensemble des acteurs éducatifs autour des besoins de l'enfant, pour une meilleure articulation et une complémentarité des pratiques éducatives de chacun.

2 - Les publics visés prioritairement

Les actions passerelles s'adressent aux enfants, afin de mieux les préparer à ce que sera leur première année de scolarisation. Mais **il est indispensable qu'elles accordent également une place importante aux parents** : pour « démystifier » et dédramatiser l'école, pour les rassurer et pour s'inscrire dans une logique de coéducation. Lors des actions passerelles, les parents devront être impliqués et les partenaires y veilleront : en prenant en compte leurs questionnements, en accompagnant des débats, en associant d'autres parents dont l'enfant a déjà fait sa rentrée à l'école maternelle.

S'il y a un intérêt à bien préparer et accompagner toutes les familles dont l'enfant entre à l'école maternelle, **les territoires relevant de l'éducation prioritaire nécessitent un accompagnement renforcé.**

Au sein de ces territoires, les publics visés prioritairement sont :

- Les familles avec **des enfants de moins de 3 ans.**
- Les familles dont l'enfant n'a **jamais connu d'accueil en collectif.**
- Les familles dont les enfants, lors de la rentrée scolaire, rencontrent **des difficultés d'adaptation importantes**, qui manquent de connaissances par rapport au fonctionnement du système scolaire.

Les moyens seront prioritairement consacrés à ces familles et à ces territoires.

Dans les quartiers situés hors éducation prioritaire, ces familles peuvent également nécessiter une attention particulière. Dans la mise en place des actions passerelles, les professionnels sont invités à prendre en compte les besoins de ces familles.

3 - Le pilotage des dispositifs passerelles

Les instances et modalités de pilotage prévues concernent les dispositifs passerelles relevant des territoires de l'éducation prioritaire.

• La gouvernance partenariale

Une fonction de coordination institutionnelle de ces dispositifs passerelles est mise en place, via un **co-pilotage Ville de Nantes** (directrice du département enfance et éducation) et **Éducation nationale** (inspecteur de l'Académie ou son représentant). Ces co-pilotes sont garants de la démarche des dispositifs passerelles, qui s'appuie sur une instance partenariale. Ils désignent par ailleurs les coordonnateurs territoriaux des dispositifs passerelles.

L'instance partenariale se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année passée et déterminer les priorités de l'année suivante. Cette instance est composée : de la Ville de Nantes (Direction Petite Enfance et Direction de l'Éducation), de l'Éducation nationale, du Conseil départemental (la PMI), et la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique.

• La gouvernance territoriale

Un groupe de pilotage territorial est mis en place sur chacun des territoires. Au moins une réunion est organisée tous les ans. Ces groupes **sont co-pilotés par un représentant de l'Éducation nationale** (coordonnateur dans les REP+) et un **responsable territorial de la Ville de Nantes** (coordonnateurs vie éducative ou petite enfance) qui sont chargés de réunir les différents acteurs afin d'impulser les dispositifs passerelles à l'échelle du territoire, de donner des orientations aux équipes projets. Ils permettent également de mettre en place des temps de bilan partagé, visant à promouvoir l'échange d'expériences, à favoriser l'essaimage de ces actions et des « bonnes pratiques ».

Au plan local et pour chaque dispositif passerelle situé sur un territoire en éducation prioritaire, **une équipe projet** est mise en place. Chaque équipe projet réunit des professionnels qui mettent en œuvre les actions passerelles (enseignants, ATSEM, responsables de MAPE, EJE, puéricultrices...), qui se rencontrent a minima deux fois par an pour préparer leur déroulement, préciser le rôle de chacun des partenaires, travailler sur les outils, et faire le bilan de l'année.

Le groupe ingénierie est mis en place pour définir les contenus pédagogiques des dispositifs passerelles prévus par le cadre de référence. Il réunit des professionnels « ressources » des différentes institutions (Mission École Maternelle de l'Éducation nationale, Ville de Nantes, et Conseil départemental). Au-delà du travail sur les contenus des actions, ce groupe ingénierie vise également à promouvoir le développement d'une culture commune et possède un rôle de « veille » sur les dispositifs passerelles et les expériences menées par ailleurs.



4 - Les actions

À ce stade, plusieurs types d'actions sont proposés, pour répondre aux différents besoins des familles, aux différents enjeux de l'entrée à l'école maternelle.

- Des besoins en termes **d'information**, pour mieux comprendre comment fonctionne l'école maternelle, pour la découvrir, «l'expérimenter» (qui peuvent concerner tous les parents).
- Des besoins en termes de **préparation au collectif et à l'évolution du lien parent-enfant** (qui concernent plutôt les familles dont l'enfant n'a pas connu de mode d'accueil collectif).
- Des besoins en termes **d'accompagnement de la première rentrée scolaire**, pour prendre en compte les interrogations des familles, pour s'adapter au rythme de l'enfant.